

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/GN/6

4 novembre 1996

(96-4623)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## INSPECTION ET QUARANTAINE

### Déclaration faite par la République de Corée à la réunion des 8 et 9 octobre 1996

1. En réponse à la déclaration faite par la délégation des Etats-Unis au sujet du régime coréen d'inspection et de quarantaine, ma délégation souhaiterait exposer brièvement la situation pour l'information des autres membres du Comité.

2. Comme l'ont indiqué les Etats-Unis, la Corée et ce pays ont engagé des consultations bilatérales le 18 juin 1996, sans résultat.

3. Cependant, ainsi que la délégation coréenne l'a signalé à la dernière réunion, la Corée a lancé en début d'année dernière un programme ambitieux pour rationaliser et harmoniser ses mesures sanitaires selon les principes et normes internationaux pertinents. Toutes les initiatives prises à cet égard sont conformes aux obligations qui découlent pour le pays des Accords de l'OMC et aux autres engagements qu'il a contractés dans le cadre de traités internationaux.

4. S'agissant du régime d'inspection et de quarantaine en particulier, et indépendamment de la procédure de règlement des différends engagée à l'OMC, la Corée a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires dans le cadre de son plan de réforme, avec la ferme intention de mettre en place un système perfectionné. Elle compte que les améliorations prévues pourront prendre effet avant la fin de l'année, à condition que les procédures légales et administratives correspondantes soient achevées à temps.

5. Je mentionnerai à titre d'exemples quelques-unes des mesures envisagées par le gouvernement coréen.

a) Echantillonnage aléatoire

Le gouvernement coréen va établir un système d'échantillonnage aléatoire avant la fin du mois, de manière à réduire la proportion des prélèvements pour essais en laboratoire et à accroître l'efficacité des inspections.

b) Traitement par fumigation

Dès décembre 1995, la Corée a introduit la notion d'organismes de quarantaine, au sens de la CIPV, à la faveur d'une révision de sa Loi sur la protection des végétaux. Seuls sont considérés comme tels les parasites que l'on ne trouve pas en Corée et ceux que l'on trouve en Corée mais qui font officiellement l'objet d'une lutte phytosanitaire. Pour déterminer quels sont les parasites visés, on procède à une analyse du risque phytosanitaire. Les prescriptions en matière de fumigation des

parasites cosmopolites seront donc abolies d'ici à la fin de l'année lorsque la Loi révisée sur la protection des végétaux et les règlements ministériels s'y rattachant prendront effet.

c) Prescription en matière de triage

Nous prévoyons d'abolir d'ici à la fin de l'année le système actuel de triage obligatoire des produits agricoles avariés avant le dédouanement, à la faveur d'une révision de l'Arrêt ministériel concernant la Loi relative à l'hygiène alimentaire, pour laisser cette responsabilité aux importateurs.

d) Déclaration des ingrédients

Le régime actuel obligeant à déclarer le pourcentage de tous les ingrédients composant un produit va être modifié. Selon le nouveau système envisagé, il sera obligatoire de déclarer le pourcentage des principaux ingrédients, et seul le nom des autres ingrédients devra être donné. Ces indications minimales sont jugées nécessaires pour confirmer ou déterminer la catégorie à laquelle les produits appartiennent.

e) Essais d'incubation

Le gouvernement coréen achève l'examen des données techniques fournies par les Etats-Unis au sujet du programme d'élimination de la mouche méditerranéenne en Californie. A ce stade, nous considérons le rapport américain dans une optique constructive. Je crois par conséquent que le gouvernement coréen annoncera officiellement aux Etats-Unis sa décision finale sur les essais d'incubation dans un proche avenir.

6. En dernier lieu, je voudrais assurer au Comité que la Corée poursuivra les efforts qu'elle fait pour rationaliser son système sanitaire et phytosanitaire. Elle espère également qu'il sera possible de trouver une solution mutuellement satisfaisante au problème qui se pose avec les Etats-Unis.